

Dématérialisation De La Chaîne De Dépense Publique Face À L'épreuve Du Contrôle Administratif Interne: Analyse Des Vulnérabilités Procédurales Et De L'efficience De L'audit Informatisé Des Finances De L'état En Rd Congo

M'BAMBI -di- MVUMBI Jean Robert¹

¹Chef de Travaux Doctorant à la Faculté de l'Administration des Affaires et des Sciences Economiques de l'Université Protestante au Congo (UPC), Kinshasa/RDC.

Auteur Correspondant : M'BAMBI -di- MVUMBI Jean Robert, jrmambijr@gmail.com



Résumé : Cet article scientifique examine la mutation technologique et organisationnelle du circuit d'exécution du budget de l'État en République Démocratique du Congo (RDC) à travers la numérisation de la chaîne de la dépense et le déploiement des Systèmes d'Information de Gestion des Finances Publiques (SIGFP).

Mobilisant un cadre théorique articulant le New Public Management (NPM - Hood), le modèle de contrôle interne COSO III et la Théorie des Coûts de Transaction (Williamson), l'étude évalue l'efficience du contrôle administratif interne (Contrôle Financier, Inspection Générale des Finances, Direction du Trésor) face à la dématérialisation des quatre phases classiques de la dépense (Engagement, Liquidation, Ordonnancement, Paiement).

À partir d'une méthodologie mixte combinant l'analyse normative de la Loi-Cadre relative aux finances publiques (LOFIP de 2011), le traitement de séries de données budgétaires et l'exploitation d'une enquête empirique qualitative (SN = 40\$) auprès des acteurs clés du Ministère du Budget, du Ministère des Finances et de la Banque Centrale du Congo (BCC), l'article cartographie les vulnérabilités du système informatisé.

L'étude démontre que si la dématérialisation a considérablement accru la traçabilité formelle et réduit les délais de traitement des dossiers réguliers, l'efficience globale du contrôle interne reste neutralisée par le recours massif et systémique aux procédures dérogatoires dites « d'urgence » (bons de trésorerie, procédures hors chaîne, avances pour compte). Ces contournements créent une chaîne parallèle non auditée en temps réel.

L'article formule une feuille de route pour l'institutionnalisation de l'audit informatisé continu, la sécurisation des interfaces bancaires applicatives (API) et l'intégration d'algorithmes de détection prédictive des anomalies.

Mots-clés : Chaîne de la dépense, Dématérialisation, Contrôle administratif interne, Audit informatisé, RDC, LOFIP, Procédures d'urgence, SIGFP, Banque Centrale du Congo.

Abstract: This paper investigates the technological and organizational transformation of public expenditure execution in the Democratic Republic of the Congo (DRC) through the digitization of the expenditure chain and the deployment of Integrated Public Financial Management Information Systems (IFMIS).

Anchored in New Public Management (NPM), the COSO III internal control framework, and Transaction Cost Economics, the study evaluates the efficiency of internal administrative control mechanisms (Financial Control, General Inspection of Finances, Treasury Directorate) as the four classical phases of expenditure (Commitment, Verification, Authorization, Payment) transition to digital workflows.

Utilizing a mixed-methods design combining normative legal analysis of the 2011 Organic Budget Law (LOFIP), budget execution dataset processing, and empirical qualitative field data (SN = 40\$) collected from key stakeholders across the Ministry of Budget, Ministry of Finance, and the Central Bank of the Congo (BCC), the paper maps systemic vulnerabilities within the digitized environment.

Findings reveal that while digitization has enhanced formal traceability and shortened processing cycles for standard files, overall internal control efficiency remains severely undermined by the pervasive reliance on emergency off-budget procedures (treasury vouchers, off-system expenditure, advance accounts).

These bypasses generate a parallel, non-audited expenditure track in real-time. The article proposes a strategic roadmap centered on continuous computer-assisted audit techniques (CAATs), secure application programming interfaces (APIs) with the central bank, and predictive AI anomaly detection algorithms.

Keywords: Expenditure chain, Digitization, Internal administrative control, Computer-assisted auditing, DRC, LOFIP, Emergency procedures, IFMIS, Central Bank of the Congo.

1. INTRODUCTION

1.1. Contextualisation Macroéconomique et Réforme de la Gestion des Finances Publiques

En République Démocratique du Congo (RDC), la gouvernance des finances publiques a entamé une trajectoire de modernisation profonde depuis le début des années 2010.

Le socle légal de cette transformation repose sur la **Loi-Cadre n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP)**, qui a introduit le basculement progressif d'une logique de moyens vers une logique de résultats et de performance (*budget-programme*), l'unification des comptes publics via le Compte Unique du Trésor (CUT) et la modernisation des procédures d'exécution budgétaire.

Toutefois, la réussite de la politique budgétaire et la soutenabilité des dépenses de l'État dépendent de la fiabilité du circuit par lequel les deniers publics sont engagés, liquidés, ordonnancés et décaissés : **la chaîne de la dépense publique**.

Historiquement, l'exécution des dépenses en RDC a souffert de pathologies bureaucratiques sévères :

- Circulation de dossiers papier volumineux vulnérables aux destructions, aux suppressions de pièces et aux falsifications de signatures ;
- Multiplicité des intervenants créant des goulots d'étranglement administratifs et favorisant le monnayage informel des dossiers (*tracasseries et pots-de-vin pour faire avancer les fiches d'engagement*) ;
- Dilution de la responsabilité juridique des ordonnateurs et des contrôleurs financiers en l'absence de traçabilité horodatée.

Pour pallier ces déficiences, le Gouvernement congolais a engagé la **dématérialisation de la chaîne de la dépense**, concrétisée par la mise en place de progiciels et de systèmes d'information intégrés de gestion des finances publiques (ex. *Infobas, Chaîne de la Dépense Informatisée, applicatifs réseau reliés à la Banque Centrale du Congo*).

1.2. Le Paradoxe de la Digitalisation et l'Épreuve du Contrôle

La numérisation de la chaîne de la dépense répond aux préceptes de la modernisation administrative : elle promet la célérité des traitements, la réduction des coûts de transaction, la suppression du contact humain direct générateur de corruption et l'archivage électronique inaltérable des pièces comptables.

Pourtant, la réalité de la gestion budgétaire en RDC révèle un paradoxe saisissant : alors que le circuit informatisé offre une traçabilité théoriquement parfaite, les rapports d'audit de la Cour des comptes et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) continuent de mettre au jour des volumes massifs de dépenses irrégulières, des dépassements de crédits non autorisés et un recours chronique aux **procédures dérogatoires hors chaîne** (*procédure d'urgence, bons de trésorerie, régies d'avances non régularisées*).

Ce décalage montre que la dématérialisation n'est pas une panacée automatique. Sans un alignement des capacités de **contrôle administratif interne** (Contrôle Financier, Inspection Générale des Finances, Direction du Trésor) et sans l'adoption de

techniques d'**audit informatisé continu**, la numérisation risque de se limiter à un « habillage technologique » recouvrant les mêmes dérives d'exécution.

1.3. Questions de Recherche

La problématique centrale de ce quatrième article scientifique s'énonce comme suit :

Dans quelle mesure la dématérialisation de la chaîne de dépense publique en RDC a-t-elle reconfiguré l'efficacité du contrôle administratif interne, et quelles sont les failles procédurales, technologiques et institutionnelles qui permettent encore le contournement des Systèmes d'Information de Gestion des Finances Publiques (SIGFP) ?

Cette problématique se subdivise en quatre sous-questions spécifiques :

1. *Sur le plan juridique et normatif* : Comment la LOFIP et ses textes d'application encadrent-ils le statut juridique des actes dématérialisés (signatures électroniques, pièces justificatives numérisées, ordonnancement automatisé) ?
2. *Sur le plan architectural et informatique* : Comment s'articule le flux d'informations entre le Ministère du Budget (Engagement), le Ministère des Finances (Ordonnancement), la Direction du Trésor et la Banque Centrale du Congo (Paiement) ?
3. *Sur le plan empirique et diagnostique* : Par quels mécanismes procéduraux et techniques les dépenses exécutées via les "procédures d'urgence" échappent-elles au filtre du Contrôle Financier informatisé ?
4. *Sur le plan de l'ingénierie publique* : Quels outils d'audit informatisé assisté par ordinateur (TAO/CAATs) et d'intelligence artificielle permettent d'assurer une surveillance prédictive et continue des flux monétaires de l'État ?

2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

L'évaluation de la dématérialisation des circuits financiers publics et de leur contrôle nécessite un cadrage théorique combinant le management public, l'analyse du contrôle interne et l'économie des organisations.

Tableau 1 : Cadre théorique de la dématérialisation fiscale

New Public Management (NPM) (Hood, Dunleavy) →	Numérisation comme levier de célérité, de traçabilité et de rationalisation
Cadre de Contrôle Interne COSO III (COSO Framework) →	Alignement des 5 composantes (Contrôle, Évaluation des risques, Information, IT)
Théorie des Coûts de Transaction (Williamson) →	Réduction des coûts administratifs vs Coûts de sécurisation des SI

2.1. Le New Public Management et la Gouvernance Numérique (Digital-Era Governance)

Le courant du *New Public Management* (Hood, 1991), renouvelé par le concept de *Digital-Era Governance* (Dunleavy et al., 2006), pose que l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au sein des administrations publiques réorganise l'action de l'État autour de trois axes :

1. **La Re-centralisation des données** : Unification des bases de données budgétaires et comptables pour éliminer les doublons ;
2. **La Dématérialisation des processus (*Digitalization*)** : Remplacement des flux papiers par des processus décisionnels automatisés ;

3. **L'Automatisation des contrôles** : Intégration de contrôles bloquants automatisés (*hard controls*) dans le code informatique des progiciels.

Appliqué à la chaîne de la dépense, ce cadre postule que l'agent public ne peut plus valider une étape de la dépense si les conditions préalables (disponibilité du crédit, conformité du fournisseur, pièces jointes valides) ne sont pas satisfaites par le système.

2.2. Le Modèle de Contrôle Interne COSO III (2013)

Le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), référence mondiale du contrôle interne, structure la maîtrise des activités autour de cinq composantes interreliées :

1. L'environnement de contrôle : Rigueur éthique et compétence des acteurs ;
2. L'évaluation des risques : Identification des vulnérabilités de processus ;
3. Les activités de contrôle : Rapprochements, autorisations, ségrégation des tâches ;
4. L'information et la communication : Fluidité et fiabilité des données diffusées ;
5. Le pilotage (Monitoring) : Évaluations continues de l'efficacité du système.

Dans un environnement dématérialisé, la composante **Activités de contrôle** migre d'un contrôle humain visuel à des **Contrôles Généraux Informatiques (CGI)** et des **Contrôles Applicatifs (CA)**. Si les CGI (sécurité des accès, gestion des identifiants, protection des serveurs) ou les CA (blocage des montants dépassant les crédits) sont défaillants ou délibérément désactivés par des accès administrateurs privilégiés, l'ensemble du système de contrôle interne s'effondre.

2.3. La Théorie des Coûts de Transaction et la Sécurisation des Systèmes d'Information

Dans la grille de Williamson (1985), la dématérialisation réduit considérablement les coûts de transaction de traitement des dossiers (temps de transport physique des parapheurs, reproduction des pièces, classement).

Néanmoins, elle crée de nouveaux **coûts de sécurisation et d'audit du système d'information** : risques de piratage, usurpation d'identifiants d'ordonnateurs, altération des tables de la base de données et rupture d'interopérabilité entre les ministères financiers et la banque centrale.

3. L'ARCHITECTURE DU CIRCUIT DÉMATÉRIALISÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE EN RDC

3.1. Les Quatre Phases Canoniques de la Dépense selon la LOFIP

La Loi-Cadre relative aux finances publiques (LOFIP) réaffirme la séparation stricte entre les fonctions d'Ordonnateur et de Comptable Public. L'exécution de toute dépense publique en RDC comprend deux grandes phases (administrative et comptable) subdivisées en quatre étapes opérationnelles :

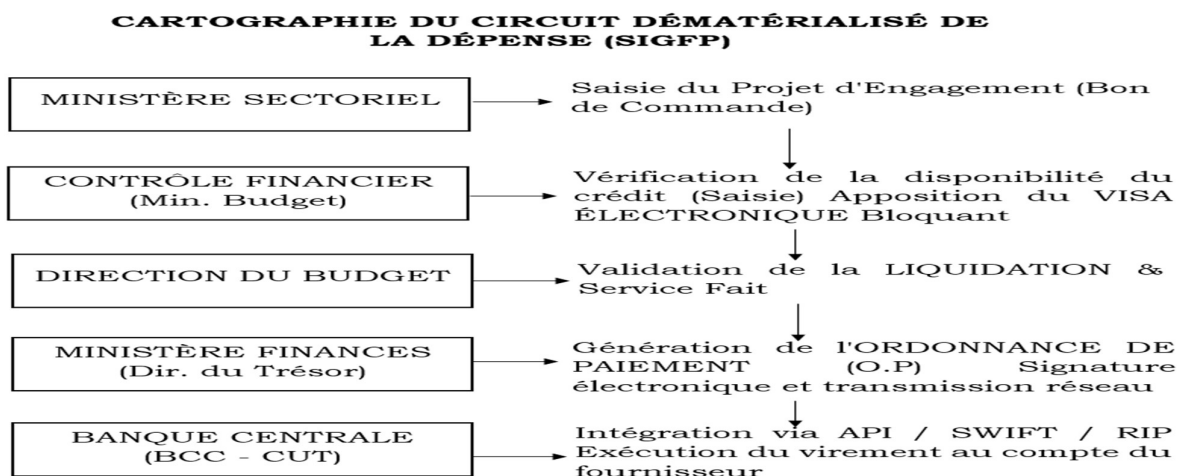
Tableau 2 : Les quatre phases canoniques de la dépense publique

PHASE ADMINISTRATIVE	
1. ENGAGEMENT :	Acte juridique créant une dette à la charge de l'État (Ministère du Budget / Contrôle Financier)
2. LIQUIDATION :	Vérification de la réalité de la dette et du service fait (Ministère Gestionnaire / Ministère du Budget)
3. ORDONNANCEMENT :	Ordre donné au comptable de payer la dette liquidée (Ministère des Finances / Direction du Trésor)
PHASE COMPTABLE	
4. PAIEMENT :	Règlement effectif de la dette et libération de l'État (Comptable Public Général / Banque Centrale du Congo - BCC)

Source : Loi des Finances publiques.

3.2. La Cartographie des Flux Applicatifs Informatisés

Dans le modèle informatisé déployé en RDC, chaque étape canonique correspond à un module fonctionnel du Système d'Information de Gestion des Finances Publiques (SIGFP).



IGF/RDC.

3.3. Le Rôle des Filtres Bloquants Informatiques

L'innovation majeure de ce circuit dématérialisé réside dans l'intégration de **contrôles bloquants automatisés** :

- **Contrôle de la Disponibilité de la Ligne Budgétaire** : Le système refuse la saisie d'un engagement si le montant dépasse le crédit ouvert disponible de la ligne budgétaire concernée ;
- **Contrôle du Plan de Trésorerie (PdT)** : La dépense ne peut passer à l'ordonnancement que si elle est inscrite au Plan de Trésorerie mensuel arrêté par le Ministère des Finances ;
- **Contrôle de l'Identifiant Unique du Bénéficiaire (NIU)** : Impossibilité d'émettre un Ordre de Paiement (OP) en faveur d'un fournisseur ne disposant pas d'un Numéro d'Impôt Unique (NIU) actif à la DGI.

4. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour conduire cette évaluation du contrôle administratif interne à l'ère du numérique, la recherche utilise une méthodologie mixte articulant enquête qualitative, analyse documentaire normative et étude de cas empiriques.

4.1. L'Échantillon d'Enquête Empirique

Entre septembre 2024 et février 2025, une enquête qualitative par entretiens semi-directifs et grilles d'audit de processus a été administrée auprès de professionnels directement impliqués dans la chaîne de la dépense à Kinshasa.

Tableau 3 : Echantillon de l'enquête empirique chaîne de la dépense

CATEGORIE D'ACTEURS	EFFECTIF (N)	POURCENTAGE
Contrôleurs Financiers (Ministère du Budget)	10	25,0%
Ordinateurs et Cadres de la Direction du Trésor (Fin.)	8	20,0%
Cadres de la Banque Centrale du Congo (Direction Ops)	6	15,0%
Inspecteurs des Finances (IGF - Pôle Dépenses)	8	20,0%
Informaticiens et Administrateurs Système SIGFP	4	10,0%
Magistrats et Auditeurs de la Cour des Comptes	4	10,0%
TOTAL	40	100,0%

Source : IGF/RDC.

4.2. Le Traitement du Corpus Documentaire

Le matériel d'analyse inclut également l'examen approfondi des textes juridiques récents, des rapports annuels de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de règlement, des notes de synthèse de l'IGF et des relevés de comptes du Trésor à la Banque Centrale du Congo sur la période 2020–2025.

5. DIAGNOSTIC EMPIRIQUE : VULNÉRABILITÉS PROCÉDURALES ET DÉVIATIONS SYSTÉMIQUES

L'analyse des données de terrain met en lumière une fracture majeure entre le **circuit informatisé nominal** et la **pratique réelle de l'exécution budgétaire**.

5.1. L'Hémorragie des Procédures d'Urgence et des « Dépenses Hors Chaîne »

Le résultat le plus critique de notre enquête réside dans la prévalence des procédures dérogatoires. La LOFIP et les instructions générales sur la comptabilité publique prévoient que les dépenses doivent obligatoirement suivre les quatre phases du circuit informatisé. La procédure d'urgence ne doit constituer qu'une exception absolue réservée à des situations de crise nationale ou de sécurité souveraine (art. 112 LOFIP).

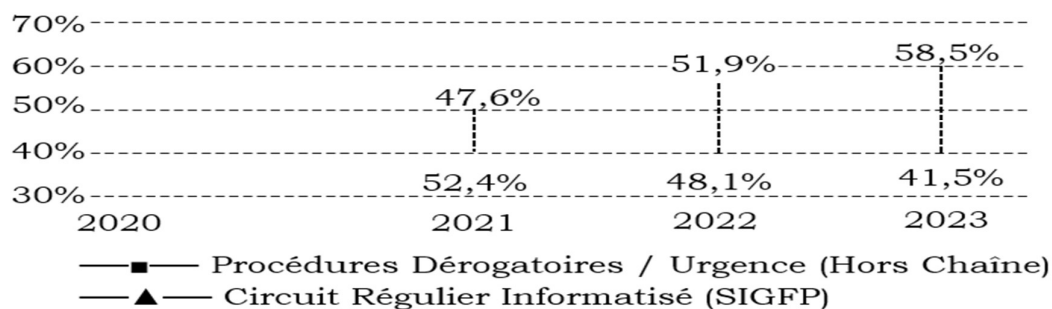
Or, les données statistiques compilées auprès de la Direction du Trésor et de la Banque Centrale du Congo révèlent une situation alarmante :

Tableau 4 : Part des procédures d'urgence dans le total des dépenses exécutées

EXERCICE BUDGÉTAIRE	DÉPENSES CIRCUITS RÉGULIERS (%) (Informatisées)	DÉPENSES PAR PROCÉDURE D'URGENCE / HORS CHAÎNE
2020	52,4%	47,6%
2021	48,1%	51,9%
2022	41,5%	58,5%
2023	38,0%	62,0%
2024	44,2%	55,8%

Sources : Compilations de l'auteur d'après les Rapports de la Cour des Comptes et Condensés Statistiques BCC.

EVOLUTION DU MODE D'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES (2020-2024)



Source : Loi sur la reddition des comptes 2025.

Mécanisme du Contournement :

Lorsqu'une dépense est exécutée sous la qualification de « Procédure d'Urgence » :

1. Une lettre de couverture ou un ordre de paiement direct est émis par le Ministère des Finances à la Banque Centrale du Congo (BCC) ;
2. La BCC décaisse immédiatement les fonds à partir du Compte Unique du Trésor (CUT) sans que le dossier ne soit saisi dans le logiciel de la chaîne de la dépense ;
3. **Le Contrôle Financier du Ministère du Budget est totalement contourné** : Aucun visa préalable de disponibilité des crédits n'est apposé ;
4. La régularisation *a posteriori* dans le système informatisé intervient plusieurs mois plus tard (ou parfois jamais), entraînant la création de « faux engagements » destinés à couvrir les montants déjà décaissés.

5.2. Les Failles de Sécurité des Systèmes d'Information et le « Syndrome des Accès Administrateur »

L'enquête menée auprès des informaticiens et administrateurs réseau des ministères financiers a permis d'identifier des failles d'ingénierie logicielle compromettant le contrôle interne :

1. **La Pratique des Forçages informatiques (Bypass)** : Les administrateurs système disposent de comptes à privilèges étendus (*Super-User Accounts*) permettant de contourner les contrôles applicatifs bloquants (par exemple, forcer la validation d'un engagement alors que le solde de la ligne budgétaire est égal à zéro) ;
2. **L'Absence de Signature Électronique Asymétrique Renforcée (PKI)** : Dans la plupart des modules applicatifs actuels, la validation des étapes repose encore sur de simples mots de passe session ou des jetons de présence non cryptographiques, facilitant l'usurpation d'identifiants par des collaborateurs non habilités ;
3. **L'Absence d'Horodatage Inaltérable (Blockchain/Audit Trail)** : Les journaux d'événements (*logs*) des serveurs centraux ne sont pas archivés sur un support tiers inaltérable. Un administrateur système peut ainsi modifier ou effacer les traces d'une validation manuelle irrégulière.

5.3. Le Découplage entre la Phase Administrative et la Banque Centrale (BCC)

Une vulnérabilité majeure réside dans le maillon final de la chaîne : l'interface entre la Direction du Trésor et la Banque Centrale du Congo.

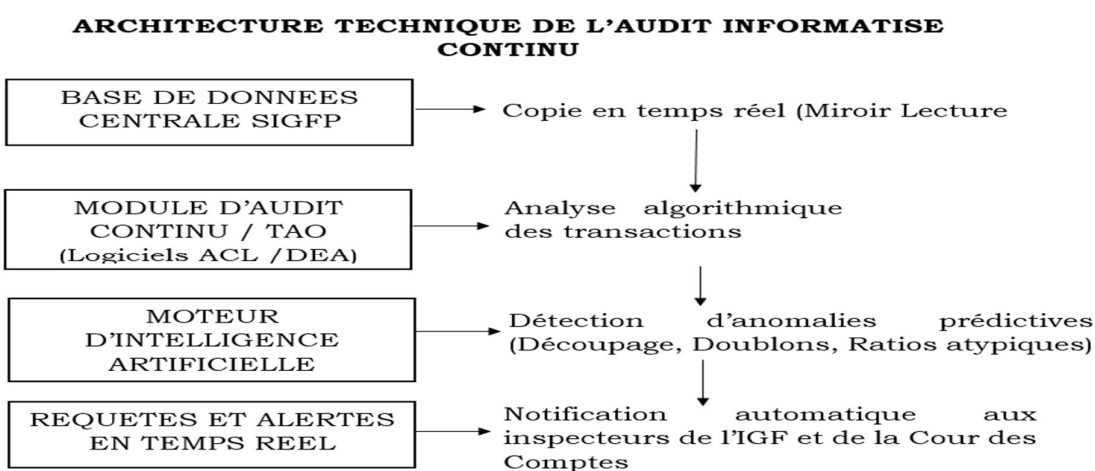
En théorie, l'Ordre de Paiement (OP) généré par le système informatisé doit s'importer automatiquement dans le système bancaire de la BCC via une API sécurisée. Dans la pratique empirique constatée, l'interconnexion applicative directe est fréquemment interrompue.

Les lettres de paiement ou bordereaux sont transmis sous format physique ou par des fichiers de compensation manuels, créant un **intervalle d'asymétrie d'information** au cours duquel des paiements non visés par le Contrôle Financier sont exécutés par le caissier de l'État.

6. STRUCTURATION DE L'AUDIT INFORMATISÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Face aux dérives de l'exécution dématérialisée, la méthode d'inspection traditionnelle sur papier est obsolète. L'administration fiscale et financière de l'État doit faire évoluer ses organes de contrôle (Contrôle Financier, IGF, Cour des comptes) vers l'Audit Informatisé Continu.

Source : IGF/RDC



6.1. Les Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAO / CAATs)

L'audit informatisé repose sur l'utilisation de Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAO) permettant d'analyser **100 % des transactions financières de l'État** au lieu de procéder par échantillonnage aléatoire papier.

Les contrôles automatisés programmés dans les modules TAO pour la chaîne de la dépense comprennent :

- **La Détection des Règlements en Doublet** : Recherche informatique croisée des factures présentant le même montant, la même date, ou des numéros d'immatriculation de fournisseurs identiques payés à deux reprises ;
- **Le Test de Fractionnement des Marchés (Saucissonnage)** : Identification automatique des suites d'engagements émis par un même ministère en faveur d'un même fournisseur sur de courtes périodes, dont la somme cumulée dépasse le seuil légal d'appel d'offres ouvert ;
- **La Détection des Fournisseurs Fantômes** : Croisement instantané de la table des bénéficiaires des Ordres de Paiement avec la base de données du Numéro d'Impôt Unique (NIU) de la DGI et le registre du personnel de l'État (détection des conflits d'intérêts où un fonctionnaire est actionnaire d'une société fournisseur).

6.2. L'Analyse Prédictive par Intelligence Artificielle et Data Mining

L'étape ultime de la modernisation du contrôle administratif interne réside dans le déploiement d'algorithmes d'apprentissage automatique (*Machine Learning*) sur l'historique des flux financiers du Trésor public.

En modélisant les comportements normaux d'exécution budgétaire d'un ministère sectoriel, le système d'intelligence artificielle est capable de détecter en temps réel les anomalies comportementales :

- Émission soudaine et massive d'engagements budgétaires en toute fin d'exercice (phénomène de la poussée de décembre) ;
- Sauts de séquences chronologiques dans l'émission des bons de commande ;
- Variances anormales de coûts unitaires sur des fournitures standardisées (ex. achat de véhicules de fonction ou de papier rame à des prix trois fois supérieurs à la moyenne du marché).

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES (POLICY IMPLICATIONS)

7.1. Synthèse des Apports de la Recherche

Cette recherche a démontré que la dématérialisation de la chaîne de la dépense en République Démocratique du Congo constitue une avancée technologique indispensable mais incomplète. Si elle a rationalisé le traitement des dossiers ordinaires et renforcé la traçabilité formelle des opérations budgétaires du circuit régulier, elle n'a pas réussi à éradiquer la prévarication des ressources de l'État.

Le facteur principal d'échec du contrôle administratif interne réside dans l'existence d'une **dualité procédurale** : un circuit régulier informatisé sur-contrôlé coexistant avec un circuit dérogatoire d'urgence massif qui fonctionne en dehors des filtres informatiques du Contrôle Financier. La dématérialisation ne pourra produire ses pleins effets tant que les procédures d'urgence ne seront pas numériquement encadrées et bridées.

7.2. Recommandations à Portée Décisionnelle

Afin de rétablir l'intégrité du circuit budgétaire et de rendre effectif le contrôle administratif interne, trois axes de réformes prioritaires sont soumis à l'arbitrage du Gouvernement et du Ministère des Finances :

Axe 1 : Verrouillage Normatif et Numérique des Procédures d'Urgence

- **Obligation d'Intégration Systématique des Procédures d'Urgence dans le SIGFP** : Supprimer l'usage de lettres d'instruction papier adressées à la Banque Centrale du Congo. Créer dans le logiciel un module spécifique « Procédure

d'Urgence » qui exige la saisie préalable d'un code d'autorisation sécurisé émis par le Ministre des Finances et notifié en temps réel au Contrôle Financier ;

- **Sanction Automatique de Non-Régularisation** : Programmer le blocage informatique de tout nouveau décaissement d'urgence en faveur d'un ministère tant que les dépenses d'urgence antérieures n'ont pas fait l'objet d'une régularisation comptable complète (avec pièces justificatives valides) dans un délai maximal de 30 jours.

Axe 2 : Sécurisation Technologique et Interconnexion API Directe

- **Raccordement en Temps Réel SIGFP – BCC** : Rendre obligatoire le traitement des Ordres de Paiement via une interface applicative sécurisée (API) cryptée avec signature électronique asymétrique (Infrastructures à Clés Publiques - PKI), interdisant tout traitement manuel des bordereaux à la Banque Centrale ;
- **Inaltérabilité des Journaux d'Événements (Audit Trail)** : Archiver les logs système de la chaîne de la dépense sur une infrastructure informatique sécurisée, accessible en lecture seule directe et permanente aux auditeurs de l'IGF et de la Cour des comptes.

Axe 3 : Institutionnalisation de la Brigade d'Audit Informatisé Continu

- **Création d'une Unité d'Audit Informatisé au Contrôle Financier et à l'IGF** : Former une brigade d'inspecteurs spécialisés dans le traitement de données (*Data Analysts* financiers) dotés de logiciels de requêtage massif (ACL/IDEA) ;
- **Mise en Place d'un Tableau de Bord des Anomalies en Temps Réel** : Interconnecter les directions du contrôle interne à un tableau de bord prédictif notifiant automatiquement toute tentative de forçage informatique, dépassement de crédit ou paiement à un bénéficiaire non immatriculé.

REFERENCES

I. Ouvrages, Thèses et Articles Académiques

- [1]. Bouley, D., & Helis, J. (2014). *Le contrôle interne et l'audit public dans les pays en développement : Principes et pratiques*. Éditions Economica, Paris.
- [2]. COSO. (2013). *Internal Control - Integrated Framework*. Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.
- [3]. Dunleavy, P., Margetts, H., Bastow, S., & Tinkler, J. (2006). New public management is dead—Long live digital-era governance. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 16(3), 467-494.
- [4]. Hood, C. (1991). A public management for all seasons? *Public Administration*, 69(1), 3-19.
- [5]. Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.
- [6]. Kpengbaye, G. (2016). *Le contrôle fiscal en République Démocratique du Congo : Entre impératif de rendement et sécurité juridique du contribuable* (Thèse de doctorat en Droit public). Université de Kinshasa.
- [7]. Mabaya Kinyoka, G. (2019). *Gestion des finances publiques en RDC : Réformes procédurales et performance des régions financières*. Éditions L'Harmattan, Paris.
- [8]. Muzito, A. (2021). *La réforme des finances publiques et le contrôle administratif en RDC : Défis de la patrouille financière*. Éditions L'Harmattan, Paris.
- [9]. Power, M. (1997). *The Audit Society: Rituals of Verification*. Oxford University Press.

- [10]. Prichard, W. (2015). *Taxation, Resourcing and Accountability in Sub-Saharan Africa: Theoretical Considerations and Empirical Evidence*. Cambridge University Press.
- [11]. Tshiyembe, M. (2018). *État, gouvernance et contrôle des finances publiques en Afrique centrale*. Éditions Academia, Louvain-la-Neuve.
- [12]. Williamson, O. E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. Free Press.

II. Textes Légaux et Normatifs (RDC)

- [13]. République Démocratique du Congo. (2006). Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (telle que modifiée par la Loi constitutionnelle n° 11/002 du 20 janvier 2011). Journal Officiel de la RDC.
- [14]. République Démocratique du Congo. (2011). Loi-Cadre n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP). Journal Officiel de la RDC.
- [15]. République Démocratique du Congo. (2018). Loi Organique n° 18/016 du 09 juillet 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes. Journal Officiel de la RDC.
- [16]. Ministère du Budget & Ministère des Finances. (2020). Instruction Générale n° 003 relative à l'exécution du budget de l'État et au fonctionnement du circuit informatisé de la dépense. Kinshasa.

III. Rapports d'Expertise, Audits et Publications d'Organisations Internationales

- [17]. AFRITAC Central / FMI. (2023). Rapport d'assistance technique : Digitalisation des systèmes d'information budgétaires et sécurisation de la chaîne de la dépense en RDC. Washington, D.C.
- [18]. Banque Mondiale. (2024). Rapport sur la gouvernance financière et l'évaluation des systèmes IFMIS en Afrique centrale. Washington, D.C.
- [19]. Cour des Comptes (RDC). (2021–2025). Rapports annuels d'observation sur les projets de lois de règlement et l'exécution du budget de l'État. Kinshasa.
- [20]. Inspection Générale des Finances (IGF RDC). (2022–2025). Rapports de synthèse sur l'audit du circuit informatisé de la dépense et des procédures d'urgence. Présidence de la République, Kinshasa.